

Règlement des Etoiles de l'Europe en Normandie 2026

Article 1 : Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet la définition des conditions et règles applicables au concours « les Etoiles de l'Europe en Normandie », ci-après désigné « les Etoiles de l'Europe en Normandie ».

Article 2 : Présentation des Etoiles de l'Europe en Normandie

Les Etoiles de l'Europe en Normandie sont organisées par la Région Normandie en sa qualité d'Autorité de gestion des fonds FEDER, FSE+, IEJ et FTJ, d'Autorité de gestion déléguée des fonds FEAMPA, d'autorité de gestion du FEADER (2014-2022) et d'Autorité territoriale du FEADER (2023-2027).

Les Etoiles de l'Europe en Normandie ont pour objectif de :

- Donner une visibilité et mettre en valeur les projets remarquables du territoire soutenus par les fonds européens au regard de leur contenu, de leurs résultats et de leurs impacts ;
- Faire connaître les actions normandes en matière de fonds européens ;
- Renforcer le réseau de partenaires et de bénéficiaires des fonds européens en Normandie.

Article 3 : Conditions de participation aux « Etoiles de l'Europe en Normandie »

Les candidatures aux Etoiles de l'Europe en Normandie sont ouvertes aux structures ayant reçu une décision favorable de sélection ou d'octroi d'aide européenne de la Région Normandie¹ dans le cadre des programmes suivants :

- Programmes INTERREG 2014-2020 France-Manche-Angleterre, Europe, Mer du Nord, Espace Atlantique et Europe du Nord-Ouest ;
- Programmes INTERREG 2021-2027 Europe, Mer du Nord, Espace Atlantique, Europe du Nord-Ouest ;

¹ Convention d'attribution d'aide européenne signée par la Région Normandie ou délibération de la Commission permanente de la Région approuvant la sélection ou programmation de l'opération au titre des fonds européens, après avis du comité régional de programmation

- Programmes opérationnels FEDER-FSE-IEJ Haute-Normandie et Basse-Normandie 2014-2020, y inclus REACT -EU ;
- Programmes de développement rural régional FEADER 2014-2022 ;
- Programme FEADER (volet régional du Plan Stratégique National – PSN PAC) 2023-2027 ;
- Programme FEDER FSE+ FTJ 2021-2027 Normandie ;
- Programmes FEAMP 2014-2020 et FEAMPA 2021-2027 (volets régionaux des programmes nationaux).

Le terme de « Candidat » désigne toute structure déposant un dossier de candidature conformément à l'article 4 « Modalités de participation aux Etoiles de l'Europe ».

Le projet présenté par le candidat dans le dossier de candidature doit être terminé ou en voie de finalisation à la date de l'envoi du dossier de candidature. Il convient en effet que le projet puisse atteindre un degré d'avancement suffisant pour démontrer l'atteinte de ses objectifs et ses impacts.

Tout candidat qui ne remplit pas les conditions de participation énoncées ci-dessus sera déclaré inéligible aux Etoiles de l'Europe par la Région Normandie en tant qu'organisateur des Etoiles de l'Europe et ne prendra pas part au processus de sélection des lauréats prévu à l'article 6.

Article 4 : Modalités de participation aux Etoiles de l'Europe

Modalités :

- La participation aux Etoiles de l'Europe en Normandie est gratuite,
- Pour candidater, les structures répondant aux conditions de participation définies à l'article 3 doivent envoyer un dossier de candidature à la Région Normandie,
- Une même structure bénéficiaire peut déposer plusieurs dossiers de candidatures dès lors que chaque candidature correspond à un projet distinct,
- Une même structure peut présenter plusieurs candidatures par catégorie thématique ou dans des catégories thématiques différentes,
- Pour les projets collaboratifs ou de coopération mis en œuvre par plusieurs partenaires, une seule candidature peut être déposée par projet. Pour ce faire, les partenaires désignent une structure chef de file qui sera l'unique interlocutrice de la Région pour tout le processus de sélection,
- Les frais afférents à la présentation de la candidature (présentation devant le jury, frais de déplacements, frais de constitution du dossier, participation à la

cérémonie de remise des prix...) sont à la charge de chacun des candidats. Aucun remboursement ne sera effectué par la Région Normandie,

- Un projet ayant déjà été lauréat et/ou nommé lors de la précédente édition ne pourra pas candidater une deuxième fois.

Obtention et dépôt des dossiers de candidature :

Le présent règlement et le dossier de candidature (accès au lien du formulaire de candidature) sont disponibles sur le site [Europe en Normandie \(europe-en-normandie.eu\)](http://Europe.en.Normandie.eu). Le modèle du dossier peut également être obtenu sur demande écrite auprès de la Direction Europe et International de la Région Normandie (coordonnées complètes dans le présent document).

Les dossiers de candidature seront à compléter et déposer sur la plateforme participons.normandie accessible sur le site [Europe en Normandie \(europe-en-normandie.eu\)](http://Europe.en.Normandie.eu).

Le dossier de candidature devra être rédigé en langue française et dactylographié et ne fera l'objet d'aucune restitution aux candidats. Aucune modification des trames de candidature ne sera admise sous risque de rejet de la candidature. La liste des pièces constitutives du dossier de candidature est disponible sur le site [Europe en Normandie \(europe-en-normandie.eu\)](http://Europe.en.Normandie.eu).

Dès réception du dossier, la Région Normandie transmettra un accusé de réception par mail au contact mentionné comme porteur de projet.

La date limite de dépôt des dossiers figure sur le site l'Europe en Normandie et dans le dossier de candidature. Toute date définie dans le cadre du règlement, du dossier de candidature et du concours s'entend comme exprimée par le fuseau horaire de Paris. Aucune prolongation ou dérogation à cette date ne sera accordée pour quelques raisons que ce soit aux structures souhaitant candidater.

Les Directions opérationnelles de la Région Normandie en charge de l'instruction et du suivi des projets peuvent accompagner les structures souhaitant candidater dans la constitution du dossier de candidature.

Validité des candidatures :

Seront réputées nulles les candidatures :

- Réalisées au moyen de coordonnées incomplètes, erronées ou frauduleuses,
- Illisibles ou incomplètes,
- Non conformes au règlement,
- Envoyées après la date limite de dépôt des candidatures,



- Non transmises via la plateforme participons.normandie. [Europe en Normandie \(europe-en-normandie.eu\)](https://europe-en-normandie.eu)

Les candidatures ne remplissant pas les conditions de participation définies à l'article 3 ou nulles selon les termes du présent article seront informées par courrier électronique de leur non-participation au processus de sélection des Etoiles de l'Europe.

Tout candidat dont la candidature serait déclarée nulle après attribution d'un prix, pourra se voir déchu de la qualité de lauréat et du prix attribué. Les candidats autorisent expressément les organisateurs du concours à effectuer toutes les vérifications légales concernant leur identité et leurs coordonnées.

Article 5 : Catégories thématiques

Les candidats peuvent candidater dans l'une des 5 catégories thématiques suivantes :

- **Recherche et innovation :**

Cette catégorie récompense les projets soutenus par les fonds européens qui ont pour objectif de stimuler la recherche, le développement technologique et l'innovation en Normandie. Grâce aux investissements de l'Union européenne, la Région encourage la collaboration entre les acteurs locaux et les chercheurs pour répondre aux défis de demain. Les projets numériques, qui visent à développer de nouvelles technologies ou à améliorer des processus existants, sont éligibles dans cette catégorie.

- **Energie, environnement et biodiversité :**

Les projets qui visent à préserver l'environnement et à lutter contre le changement climatique sont au cœur des priorités européennes. L'Union européenne, par le biais des Fonds européens, soutient des initiatives innovantes en Normandie pour protéger la biodiversité, favoriser la transition énergétique et l'économie circulaire et réduire les impacts environnementaux. Les projets numériques liés à la gestion des ressources naturelles, à l'efficacité énergétique ou à l'agriculture durable sont éligibles dans cette catégorie.

- **Patrimoine, tourisme et territoires :**

Cette catégorie valorise les projets qui contribuent à la préservation du patrimoine normand, à la promotion du tourisme durable et à la dynamisation des territoires locaux. Soutenus par les fonds européens, ces projets visent à améliorer l'attractivité de la région. Les initiatives numériques dans ce domaine, comme les applications de promotion touristique ou les solutions numériques pour la gestion du patrimoine, sont éligibles dans cette catégorie.

- **Formation et orientation :**

La formation et l'orientation professionnelle sont des enjeux majeurs pour l'avenir des territoires normands. L'Union européenne soutient des projets qui favorisent l'accès à la

formation pour tous et améliorent l'adéquation entre les compétences et les besoins du marché du travail. Les projets numériques, notamment ceux développant des outils d'apprentissage à distance ou des plateformes de développement professionnel, sont éligibles dans cette catégorie.

▪ **Agriculture et pêche :**

Cette catégorie met en valeur les projets qui soutiennent la modernisation et la durabilité des secteurs de l'agriculture et de la pêche en Normandie, grâce aux financements européens. Ces projets visent à améliorer la compétitivité des filières tout en respectant l'environnement. Les projets numériques, tels que les outils de gestion de la production agricole, les technologies de traçabilité ou les solutions de gestion durable des ressources maritimes, sont éligibles dans cette catégorie.

Un même projet ne pourra être déposé que dans une seule catégorie thématique.

Article 6 : Sélection des lauréats

Les dossiers de candidature reçus et répondant aux conditions fixées aux articles 3 et 4 seront évalués et sélectionnés au sein de chacune des 5 catégories thématiques mentionnées à l'article 5.

Les jurys de présélection et le jury de sélection des lauréats mentionnés au présent article ne motiveront pas leurs décisions (sélection ou non des projets nommés et des lauréats) mais les candidats sont informés que la sélection est fondée sur les critères suivants :

- la pertinence avec la thématique choisie ;
- les aspects innovants du projet, son originalité ou son exemplarité ;
- l'impact du projet (environnemental, création d'emplois, etc.) ;
- la possibilité de valoriser et présenter, durant la période du concours, une réalisation concrète du projet.

Les présélections et sélections ne résultent, en aucune manière, que ce soit directement ou indirectement, du hasard ou de la chance.

A) Catégories thématiques

Pour les 5 catégories thématiques, la sélection s'effectue en deux phases selon le processus suivant :

▪ **Phase 1 : Sélection des nommés par des jurys de présélection**

Pour chaque catégorie thématique, des jurys de présélection seront chargés d'examiner l'ensemble des dossiers de candidature reçus pour la catégorie et répondant aux conditions fixées aux articles 3 et 4. Sur cette base exclusive, un jury de présélection

(représenté par le Comité Régional de Programmation de la Région Normandie) sélectionnera un nombre limité de candidats pour chaque catégorie, ci-après dénommés « les nommés ».

La composition des jurys de présélection des nommés peut être obtenue sur simple demande par email auprès de la Région Normandie.

Les candidats seront informés par courrier électronique de la Région Normandie des résultats de cette phase de présélection à l'adresse renseignée dans le formulaire de candidature.

A l'issue de cette présélection, les nommés seront invités à participer au tournage d'une vidéo de présentation de leur projet.

Pour les nommés, les présentations des projets qui figurent dans les dossiers de candidature feront l'objet d'un recueil qui sera réalisé par l'Autorité de gestion et diffusé lors de la cérémonie de remise des prix.

▪ Phase 2 : Sélection des lauréats par un jury

Sur la base des nommés retenus par les jurys de présélection, un jury sera chargé de sélectionner un lauréat par catégorie thématique. Ce jury est composé de personnalités qualifiées sur les thématiques valorisées dans les 5 catégories du concours. Le jury se prononcera sur la base des dossiers de candidature des nommés.

La Région se réserve le droit de porter également à connaissance du jury les éventuelles captations vidéo réalisées sur les projets nommés.

Le jury souverain dans ses décisions se réserve le droit de ne pas attribuer les prix des 5 catégories thématiques.

Le jury n'est pas dans l'obligation de motiver ses décisions qui sont sans recours.

La composition du jury de sélection peut être obtenue sur simple demande par email auprès de la Région Normandie et jusqu'à la veille de la date du jury.

B) Catégorie « Coup de cœur du public »

Tous les nommés, toutes catégories thématiques confondues, participeront au « Coup de cœur du public », 6^{ème} catégorie du concours dont le lauréat sera choisi lors de la cérémonie de remise des prix.

Sur la base des présentations de tous les projets, un vote en direct permettra de sélectionner le lauréat de la catégorie « Coup de cœur du public » parmi les projets nommés mais non lauréats des 5 catégories thématiques. Tous les participants présents à la cérémonie de remise des prix seront autorisés à voter.

Article 7 : Calendrier prévisionnel du concours

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Lancement officiel : septembre 2025
- Dépôt des candidatures : novembre 2025
- Jurys de présélection : janvier 2026
- Jury : mai 2026
- Cérémonie de remise des prix : jeudi 11 juin 2026

Les dates exactes de début et de fin du dépôt des candidatures seront précisées sur le site l'Europe en Normandie et dans le formulaire de candidature. Les dates des jurys de présélection et du jury seront publiées sur le site l'Europe en Normandie.

La Région Normandie se réserve le droit de modifier ce calendrier.

Article 8 : Prix

Les Etoiles de l'Europe en Normandie seront dotées d'un ensemble de prix d'une valeur d'environ 1 500€ pour chaque lauréat des 6 catégories, dont :

- Un trophée réalisé par des lycéens normands ;
- Des places pour une manifestation normande ;
- Un déplacement pour 1 personne auprès des institutions européennes à Bruxelles.

Les prix seront remis lors d'une cérémonie de remise des prix.

Les prix qui seront remis ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une contestation, d'une reprise, d'une demande d'échange contre une valeur monétaire ou un autre lot.

Pour les 6 catégories, les prix sont la contrepartie de :

- La remise du dossier de candidature dont la qualité a été reconnue par le jury de présélection (phase 1 du processus de sélection) puis par le jury (phase 2 du processus) ;
- La présence d'un représentant minimum du lauréat à la cérémonie de remise des prix ;
- L'acceptation de l'article 9 relatif à l'engagement des candidats ;
- L'acceptation du présent règlement (article 11).

La remise des prix consiste en une cérémonie lors de laquelle les projets nommés de chacune des 5 catégories thématiques seront présentées au public. Tous les candidats seront par ailleurs conviés à assister à cette cérémonie de remise de prix.

Pour chaque catégorie thématique, un trophée sera attribué au lauréat retenu par le jury ainsi qu'un lot ou plusieurs lots choisis par la Région Normandie. Aucun échange de lot ne pourra être effectué à la demande des lauréats.

Pour la catégorie « Coup de cœur du public », un trophée sera attribué au lauréat choisi par le public participant à la cérémonie de remise des prix ainsi qu'un ou plusieurs lots choisis par la Région Normandie. Aucun échange de lot ne pourra être effectué à la demande du lauréat.

Aucun prix ne sera remis aux lauréats ne satisfaisant pas l'ensemble des conditions préalables énoncées ci-dessus pour les 6 catégories.

Le public présent à la cérémonie de remise des prix aura l'occasion, sous forme d'un tirage au sort parmi les votants de la catégorie « Coup de cœur du public », de gagner un ou plusieurs cadeaux d'une valeur d'environ 100€ chacun.

Article 9 : Engagement des candidats

Tout candidat aux Etoiles de l'Europe en Normandie s'engage à :

- Accepter le trophée et le(s) lot(s) sous sa forme attribuée sans possibilité de faire l'objet d'aucun échange,
- Détenir les droits de propriété intellectuelle du projet réalisé ou être autorisé par les codétenteurs à candidater aux Etoiles de l'Europe en Normandie. Les candidats garantissent les organisateurs des Etoiles de l'Europe en Normandie de toute condamnation qui serait prononcée contre eux sur la base d'une violation d'un droit de propriété intellectuelle attaché au projet présenté. Les membres des jurys de présélection et du jury et les organisateurs du concours ne peuvent être tenus juridiquement responsables en cas de publication par un tiers ou par les candidats des travaux protégés.
- Autoriser par avance et à titre gracieux, les organisateurs et les différents financeurs à publier, reproduire et représenter son nom, adresse et photographie, sur tout support qui pourrait être utilisé dans toute manifestation liée au présent concours dans le respect du secret de la propriété industrielle et commerciale, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux des récompenses gagnées,

- Renoncer à revendiquer tout droit sur son image dans les limites de l'utilisation aux fins d'organisation du concours et faire son affaire de tous les droits de propriété intellectuelle du projet proposé et assumer la responsabilité de toute revendication de tiers à ce sujet,
- A participer à toute action de communication lancée par la Région Normandie dans les limites de l'utilisation aux fins d'organisation du concours et notamment à être présent ou représenté lors de la cérémonie de remise des prix,
- A participer en cas de nomination à la réalisation par la Région Normandie d'une vidéo de présentation du projet ainsi que des captures vidéo pour la communication autour de la cérémonie (teaser, vidéo d'ouverture...),
- A autoriser la Région Normandie à utiliser les éléments de communication fournis (photos, vidéos...) dans le dossier de candidature pour des actions de promotion des fonds européens, notamment en vue de la constitution d'un recueil des projets nommés pour les 5 catégories thématiques en vue de la remise des prix,
- A valoriser les Etoiles de l'Europe en Normandie, notamment lors des opérations de communications externes, selon les modalités suivantes :
 - Intégration de façon lisible et apparente du visuel des Etoiles de l'Europe en Normandie sur les supports de communication relatifs au projet concerné,
 - Mention, lors de toute opération de communication relative au projet, du soutien de l'Europe et de la Région Normandie et invitation des représentants de la Région Normandie à ces opérations,
 - Prise de parole lors des opérations de communication susvisées dans le respect du protocole républicain.

Article 10 : Confidentialité et respect de la loi informatique et libertés

Les dossiers de candidature ainsi que les délibérations des jurys de présélection et du jury sont confidentiels. Les membres des jurys de présélection, du jury et les organisateurs sont tenus au secret professionnel.

Les obligations de confidentialité visées ci-dessus, ne sont pas applicables à tout ou partie du contenu du projet :

- qui sera accessible au public au moment où les candidats le révéleront aux organisateurs et membres des jurys de présélection ou du jury,
- qui après divulgation, sera porté à la connaissance du public autrement que par la violation d'une des obligations des candidats ou des organisateurs et membres des jurys de présélection ou du jury,



- dont les organisateurs et membres des jurys de présélection ou du jury pourront établir qu'il était en leur possession au moment où les candidats le leur ont divulgué, à condition toutefois qu'il n'ait pas été obtenu directement ou indirectement des candidats qui l'ont divulgué sous le sceau du secret,
- qui sera communiqué licitement aux organisateurs et membres des jurys de présélection ou du jury par des tiers sans obligation de secret, à condition toutefois que lesdits tiers ne l'aient pas obtenu des candidats directement ou indirectement sous le sceau du secret.

Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription feront l'objet d'un traitement informatique destiné à constituer une base de données. Le destinataire des données est la Direction Europe et International de la Région Normandie. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, tout candidat bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il peut s'adresser à la Région Normandie aux moyens des coordonnées indiquées dans le présent document.

Article 11 : Acceptation du règlement

Le dépôt d'un dossier de candidature aux Etoiles de l'Europe en Normandie implique l'acceptation par le candidat du présent règlement dans son intégralité, sans condition ni réserve.

Le candidat certifie satisfaire à toutes les conditions posées par le présent règlement pour participer au concours et garantit respecter l'ensemble des dispositions du présent règlement ainsi que la loi.

Le candidat s'engage à :

- Renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours, les résultats et les décisions des jurys de présélection et du jury,
- S'interdire toute réclamation ou demande de dédommagement en cas de modification, report ou annulation des Etoiles de l'Europe.

Article 12 : Contacts

L'ensemble des informations relatives aux Etoiles de l'Europe en Normandie sont disponibles sur notre site internet [Europe en Normandie \(europe-en-normandie.eu\)](http://europe-en-normandie.eu).

Pour toute question et information complémentaire vous pouvez également contacter la Région Normandie :



Contact : etoiles.europe@normandie.fr

Article 13 : Autres dispositions

Modification du règlement

Les organisateurs se réservent tout droit pour annuler ou modifier le présent règlement dicté par les circonstances ou la force majeure. Dans le cas d'une annulation pure et simple, aucune charge de quelque nature que ce soit ne pourra être retenue contre les organisateurs. En cas de modification du présent règlement, les organisateurs s'engagent à en faire parvenir la teneur aux candidats, au plus tard dans les quinze jours avant la tenue des évaluations.

Litige

Toute contestation d'un ou plusieurs points du règlement ainsi que tout litige pouvant être issu du présent concours feront l'objet d'une décision sans appel rendue après délibération du jury.

Article 14 : Dépôt et consultation du règlement

Le présent règlement est déposé chez :

Maître Anthony HYNDERICK
Commissaire de Justice Associé au sein de la SCP ACTION LEX NORMANDIE
9 Rue Raymonde Bail – 14000 CAEN

Le règlement concours sera accessible sur le site Europe en Normandie (www.europe-en-normandie.eu).

Une copie du présent règlement du concours sera également adressée par mail ou courrier postal, à toute personne qui en fera la demande uniquement par mail ou téléphone.

La demande devra être adressée à : etoiles.europe@normandie.fr

Article 15 : Loi applicable

La loi applicable est la loi française.



Règlement déposé aux rangs des minutes de la SCP ACTION LEX NORMANDIE
Commissaires de Justice Associés à la Résidence de CAEN, 9 Rue Raymonde
Bail 14000 CAEN.

Le 12 Août 2025

